

Mort du principal à Lisieux : les funérailles jeudi

Les funérailles de Stéphane Vitel, principal du collège Simon-de-Laplace, retrouvé sans vie dans l'enceinte de son établissement, le 11 août, se dérouleront à Lisieux (Calvados), jeudi 24 août.

Les funérailles de Stéphane Vitel, principal du collège Pierre-Simon-de-Laplace à Lisieux (Calvados), se tiendront jeudi, avec une cérémonie religieuse dans la cathédrale Saint-Pierre de Lisieux, dès 14 h 30, présidée par le père Lionel Poullain. L'inhumation devrait avoir lieu à la suite, dans le village du chef d'établissement, dans l'intimité familiale.

Stéphane Vitel, âgé de 48 ans, a été retrouvé inanimé par sa famille, vendredi 11 août, tôt dans la matinée, dans l'enceinte du collège Laplace, qu'il dirigeait depuis la rentrée 2022. Après avoir été alerté par le déclenchement de l'alarme intrusion, et alors qu'il s'apprêtait à partir en vacances, il s'était rendu avec sa femme et ses enfants dans l'établissement.

Minute de silence

Contacté par *Ouest-France*, l'Académie de Normandie confirme également l'organisation à la rentrée scolaire, dès lundi 4 septembre, au sein du collège Laplace, de temps d'échanges entre professeurs et élèves « **pour évoquer sa disparition et accompagner chacun lors de la reprise des cours** », ainsi que la tenue d'une minute de silence.

Pour « **faire suite au choc et à l'émotion provoqués par le décès brutal** » de Stéphane Vitel, des cellules d'écoute psychologique composées de professionnels de l'encadrement, ont également été mises en place depuis le 17 août pour le personnel éducatif de l'établissement ; et seront à disposition des élèves dès la rentrée.

Lors d'une conférence de presse, mercredi 16 août à Caen, le procureur de la République Joël Garrigue a annoncé l'ouverture d'une enquête judiciaire et l'interpellation

de deux individus – âgés de 17 et 19 ans -, qui ont « **reconnu s'être introduits dans l'enceinte du collège en fracturant une porte** », le jour même.

Mais des « **éléments de téléphonie** » montrent qu'ils n'étaient plus présents à 6 h, avant l'arrivée de Stéphane Vitel. Le juge d'instruction a été saisi « **contre X du décès de Stéphane Vitel afin d'en déterminer les circonstances exactes** ».

Manon LETERQ.



Depuis la mort de Stéphane Vitel, de nombreuses personnes se sont rendues devant le collège pour déposer des fleurs, laisser un mot ou encore se recueillir. Martin ROCHE / Ouest-France